

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 3 octobre 2016 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

| | |
|----------------------|------------------------|
| M. Ghislain Lachance | Mme Anne-Marie Asselin |
| M. Normand Duclos | M. Reynald Cormier |
| M. Christian Lebel | M. Éric Lachance |

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
vingt et un (21) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10524)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Demande financière – évènement de la Fabrique
5. Gala Reconnaissance – achat de billets
6. Appui au programme MADA avec la MRC
7. Demande financière – Cercle de Fermières
8. Achat de sable saison hiver 2016-2017
9. Embauche garde de déneigement saison 2016-2017
10. Contrat de déneigement – borne-fontaine des Chenaux saison 2016-2017
11. Surveillance parc des loisirs – saison hiver 2016-2017
12. Embauche responsable entretien patinoire et anneau de glace 2016-2017
13. Embauche urbaniste
14. Matériel informatique récupéré – prêt aux élus
15. Cueillette des ordures sur chemins privés
16. Demande d'aide financière – formation des pompiers volontaires
17. Programme PAARRM – mandat pour plan et devis chemin du Curé
18. Programme TECQ 2014-2018 – programmation de travaux révisée
19. Pacte rural – mandat pour plate-forme d'observation
20. Pacte rural – achat jumelle d'observation
21. Vente du 1 rue Leclerc – mandat à un courtier
22. Renouvellement des assurances générales pour 2017
23. Demande financière – Défi Caps-des-Neiges II
24. Correspondance et divers
25. Paiement des comptes
26. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10525)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 6 septembre 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal qu'à la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, trois (3) dossiers ont été ouverts auprès de leur procureur afin de voir à les régler le plus adéquatement possible. Du côté de la bibliothèque Emma-Duclos, monsieur Pichette mentionne au Conseil municipal que plusieurs activités culturelles auront lieu à la fin du mois d'octobre et que tous sont invités à y participer en grand nombre.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'il y a eu l'inauguration officielle de l'accueil du Sentier des Caps en septembre et que plusieurs dignitaires étaient présents. La MRC de La Côte-de-Beaupré a autorisé un remboursement de taxes de près de 37 000 \$ au Sentier des Caps et cet argent sera réinvesti dans l'entretien de certains équipements.

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'au niveau de l'Office Municipal d'Habitation, les rénovations vont bon train et tout devrait être terminé dans les temps prévus.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que la directrice de la Maison des jeunes a remis sa démission et que le processus d'embauche pour lui trouver un remplaçant avance bien. Elle mentionne également que, lors de la dernière rencontre du Comité des loisirs, il a été décidé qu'il y aurait une fête de l'Halloween le 29 octobre prochain ainsi que le dépouillement d'arbre de Noël le 3 décembre prochain. Toute l'information se retrouvera dans le journal Le Montagnard.

4. DEMANDE FINANCIÈRE – ÉVÈNEMENT DE LA FABRIQUE (Rés. # 10526)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le versement d'une somme de 100 \$ à titre de contribution financière pour l'évènement de financement du 18 septembre 2016 tenue par l'Unité pastorale de la Côte-de-Beaupré.

5. GALA RECONNAISSANCE – ACHAT DE BILLETS (Rés. # 10527)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat de huit (8) billets, dont deux (2) au nom de Conseillers et de six (6) membres du Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps, pour le Gala Reconnaissance du CLD de la Côte-de-Beaupré au coût de 85 \$ chaque, taxes incluses. Ce gala aura lieu le 3 novembre prochain à l'Hôtel Château Mont Ste-Anne. Quant au Maire, celui-ci est autorisé à représenter la Municipalité, à titre gratuit, car son billet est offert par le CLD, à ce même gala.

6. APPUI AU PROGRAMME MADA AVEC LA MRC (Rés. # 10528)

Considérant le projet de la MRC de La Côte-de-Beaupré visant à réaliser et coordonner une politique familiale et des aînés ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est favorable au projet et souhaite l'appuyer ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps informe la MRC de La Côte-de-Beaupré qu'elle appuie son projet de réaliser et coordonner une politique familiale et des aînés.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désigne le Maire, monsieur Majella Pichette, en tant qu' élu responsable des questions familiales et des aînés.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désigne le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, en tant que fonctionnaire responsable et mandataire délégué pour le suivi du dossier.

7. DEMANDE FINANCIÈRE – CERCLE DE FERMIÈRES (Rés. # 10529)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de verser une somme de 50 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Tite-des-Caps à titre de cadeau qui sera tiré lors de leur bingo annuel qui se tiendra le 28 octobre prochain.

8. ACHAT DE SABLE – SAISON HIVER 2016-2017 (Rés. # 10530)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est allée en invitation de prix pour l'achat du sable nécessaire pour l'hiver 2016-2017 ;

Considérant que le résultat est le suivant :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| - D. Vandal et Fils Inc. | 7,85 \$ la tonne métrique ; |
| - Déneigement Daniel Lachance Inc. | 6,95 \$ la tonne métrique ; |
| - Excavation Lafontaine Ltée | 7,37 \$ la tonne métrique ; |

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat d'achat du sable pour l'hiver 2016-2017 à la compagnie Déneigement Daniel Lachance Inc. au coût de 6,95 \$ la tonne métrique livrée au garage municipal, soit au 374 avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps. Le sable ainsi acheté sera mélangé à un additif. Ce mélange sera fait par cette même compagnie soit sur le site de cette compagnie. L'achat de sable prévu pour l'hiver 2016-2017 est de 1 000 tonnes métriques.

9. EMBAUCHE GARDE DE DÉNEIGEMENT – SAISON 2016-2017 (Rés. # 10531)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à faire l'affichage de certains postes afin d'assurer le déneigement pour la saison hivernale 2016-2017. Une décision finale sera prise par le Conseil municipal sur le nombre de candidat embauchés et les postes à combler selon les candidatures reçues.

10. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – BORNE-FONTAINE DES CHENAUX (Rés. # 10532)

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a demandé à des entrepreneurs de lui fournir un prix pour le déneigement de la borne-fontaine sèche dans le secteur des Chenaux ;

Considérant que le résultat est le suivant :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| - M. Tomy Lachance | 100 \$ plus taxes ; |
|--------------------|---------------------|

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat pour le déneigement de la borne-fontaine sèche du secteur des
Chenaux à monsieur Tomy Lachance au coût de 100 \$ plus taxes.

Monsieur Lachance déneigera donc ladite borne-fontaine à partir de la première
neige de 2016 jusqu'à la fin du printemps 2017.

11. SURVEILLANCE PARC DES LOISIRS – SAISON 2016-2017 (Rés. # 10533)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

De nommer monsieur Réjean Verreault pour effectuer la surveillance de la patinoire
et de l'anneau de glace lors de la saison hivernale 2016-2017. Un horaire devra être
fourni à la Municipalité au préalable et tout changement devra être accepté par le
Directeur général et Secrétaire-trésorier. Un mini casse-croûte pourra également
être offert sur place ; le tout sous l'entière responsabilité de monsieur Verreault.

12. EMBAUCHE RESPONSABLE ENTRETIEN Patinoire et anneau de glace – saison 2016-2017 (Rés. # 10534)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'embauche lors des
dernières années d'une personne pour l'entretien de la patinoire et de l'anneau de
glace au parc des loisirs ;

Considérant le très bon travail d'entretien que cette personne a effectué durant toute
la saison ;

Considérant l'intérêt de cette personne à reprendre cette responsabilité durant la
prochaine saison ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps procède à l'embauche de
monsieur Réjean Verreault pour s'occuper de l'entretien de la patinoire et de
l'anneau de glace situés au parc des loisirs, pour la saison hivernale 2016-2017.
Monsieur Verreault sera rémunéré sur une base forfaitaire pour la saison complète,
aux conditions établies entre le Conseil municipal, le Directeur général et
Secrétaire-trésorier et monsieur Verreault, soit 2 700 \$ pour la saison.

Monsieur Verreault devra collaborer avec le Comité des loisirs pour la tenue des
activités hivernales.

13. EMBAUCHE URBANISTE (Rés. # 10535)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a engagé, par sa résolution
10491 du 1^{er} août 2016, une consultante en urbanisme en la personne de madame
Chantale Richard ;

Considérant que le Conseil municipal se dit très satisfait de son travail jusqu'à
présent ;

Considérant que le Conseil municipal juge important d'assurer qu'il y ait une
personne à temps plein au poste d'urbaniste ;

Considérant que le Comité de relations de travail a rencontré madame Richard afin
de voir ses possibilités de travailler à temps plein pour la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal engage madame Chantale Richard à titre d'urbaniste pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. Madame Richard sera en charge et responsable de l'application de toute la réglementation d'urbaniste de la Municipalité.

Que madame Richard entrera en poste à compter du 10 octobre 2016 selon les conditions établies entre elle et la Municipalité.

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à préparer et signer le contrat de travail de madame Richard, selon les conditions déjà établies.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

14. MATÉRIEL INFORMATIQUE RÉCUPÉRÉ – PRÊT AUX ÉLUS (Rés. # 10536)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a récupéré des appareils informatiques non utilisés du bureau de la députée fédérale Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, madame Sylvie Boucher et ce, à titre gratuit ;

Considérant les besoins de certains élus pour l'utilisation de certains appareils dans le cadre de leur fonction d'élu ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de prêter aux élus les appareils informatiques récupérés gratuitement du bureau de la députée fédérale, madame Sylvie Boucher. Une liste des appareils prêtés sera faite et gardée. Ce prêt sera effectif tant que l'élu sera en fonction et, à la fin de son mandat, l'équipement devra être redonné à la Municipalité. L'entretien et la réparation des équipements prêtés seront à la charge de l'élu.

15. CUEILLETTE DES ORDURES SUR CHEMINS PRIVÉS (Rés. # 10537)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne le mandat, à l'entrepreneur qui fait la collecte des ordures ménagères, de faire la cueillette porte à porte sur certains chemins privés de la Municipalité et ce, depuis de très nombreuses années ;

Considérant l'analyse et la prise d'informations que le Conseil municipal ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier ont effectuées dans ce dossier ;

Considérant que le 1^{er} janvier prochain la Municipalité aura un nouvel entrepreneur pour faire la collecte des ordures ménagères sur son territoire ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu sur vote divisé

Pour : Ghislain Lachance
Normand Duclos
Reynald Cormier
Majella Pichette

Contre : Christian Lebel
Anne-Marie Asselin
Éric Lachance

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps décide de donner, au nouvel entrepreneur choisi, le mandat de faire la collecte des ordures ménagères de certains chemins privés de la Municipalité; soient ceux qui sont déjà desservis depuis de nombreuses années.

Une entente devra être faite entre la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et l'entrepreneur retenu afin d'établir les conditions d'accès sécuritaires sur ces chemins privés.

16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Formation des pompiers volontaires (Rés. # 10538)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps prévoit la formation de vingt-cinq (25) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte de Beaupré en conformité avec l'article 6 du programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour que celle-ci puisse remplir et faire parvenir tous les formulaires requis.

17. PROGRAMME PAARRM – MANDAT POUR PLANS ET DEVIS

Chemin du Curé (Rés. # 10539)

Considérant la demande d'aide financière que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a remplie en mai 2016 en lien avec le programme PAARRM du ministère des Transports du Québec ;

Considérant la confirmation reçue de l'acceptation partielle des montants demandés en lien avec ce programme ;

Considérant que la demande visait le pavage de certains tronçons de rues municipales mais aussi la réalisation des plans et devis complets pour refaire le chemin du Curé ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de la firme qui avait réalisé un rapport préliminaire dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Tétra Tech QI Inc. pour la réalisation des plans et devis complets pour refaire le chemin du Curé et ce, au prix de 5 000 \$ plus taxes. Cette dépense sera payée par le programme PAARRM du ministère des Transports du Québec.

18. PROGRAMME TECQ 2014-2018
Programmation de travaux révisée (Rés. # 10540)

Considérant que le Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et de ses annexes* ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant qu'avant le 15 octobre de l'année le Directeur général et Secrétaire-trésorier doit fournir au ministère la programmation de travaux révisée et mise à jour des coûts des travaux réalisés et à venir ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à être seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

19. PACTE RURAL - MANDAT POUR PLATE-FORME D'OBSERVATION
(Rés. # 10541)

Considérant le programme du pacte rural de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant le projet soumis en lien avec ce programme qui était d'installer une petite halte d'observation à l'angle ouest du village de l'avenue Royale et du boulevard 138 ;

Considérant les plans et les idées soumises pour réaliser cette halte d'observation ;

Considérant les propositions reçues pour fabriquer une plate-forme d'observation ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Entreprises Carco Inc. pour fabriquer une plate-forme d'observation de 16' x 16' qui sera installée sur le terrain vacant à l'angle ouest du village de l'avenue Royale et du boulevard 138.

Le coût de cette plate-forme sera de 9 301,69 \$ plus taxes. L'entrepreneur devra prévoir faire une base et un support très solide pour y accueillir une jumelle d'observation.

20. PACTE RURAL – ACHAT JUMELLE D'OBSERVATION (Rés. # 10542)

Considérant le programme du pacte rural de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant le projet soumis en lien avec ce programme qui était d'installer une petite halte d'observation à l'angle ouest du village de l'avenue Royale et du boulevard 138 ;

Considérant que le terrain offre une vue exceptionnelle sur les montagnes et le parc éolien de la Seigneurie-de-Beaupré ;

Considérant la proposition et la démonstration qu'une compagnie est venue faire dans les dernières semaines avec un type de jumelle d'observation ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie MNG Conseil / Le Naturaliste pour faire l'achat d'une jumelle d'observation de type Hi-Spy avec lentille de 10X, au coût de 3 995 \$ plus taxes, transport compris. Cette jumelle sera installée sur la plate-forme d'observation.

21. VENTE DU 1 RUE LECLERC – MANDAT À UN COURTIER
(Rés. #10543)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a déménagé son Hôtel de ville il y a quelques mois, dans un nouveau bâtiment ;

Considérant que l'ancien bâtiment du 1 rue Leclerc demeure inoccupé depuis ce temps ;

Considérant toutes les analyses et scénarios que le Conseil municipal a effectués pour cet ancien bâtiment ;

Considérant qu'il sera plus avantageux pour la Municipalité de le vendre que de continuer à le supporter et l'entretenir ;

Considérant que, pour le vendre, la Municipalité doit rester neutre et exempte de tout conflit d'intérêt ;

Considérant la proposition et l'analyse reçues d'un courtier immobilier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord pour vendre l'immeuble situé au 1 rue Leclerc, bâtiment qui abritait l'ancien Hôtel de ville de la Municipalité.

Que le Conseil municipal accepte de signer une entente avec madame Brigitte Ricard et monsieur Martin Denault, courtiers immobiliers du groupe Remax Fortin-Delage Inc., pour que ceux-ci représentent la Municipalité dans le processus de mise en vente de l'immeuble et ce, selon les conditions établies entre les parties.

Que le Conseil municipal mandate le Maire, monsieur Majella Pichette, ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à signer tous les documents en lien avec ce mandat.

22. RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR 2017 (Rés. # 10544)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps renouvelle le contrat d'assurances générales pour l'année 2017 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ). La prime automobile totale est de 3 255 \$ plus la taxe et la prime municipale générale et autre protection pour les pompiers est de 22 158 \$ plus la taxe; donc un grand total de 25 413 \$ plus la taxe. Ceci représente donc une diminution de 4 % comparée avec la prime de l'année 2016.

23. DEMANDE DE SUBVENTION Défi Caps-des-Neiges II (Rés. # 10545)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

D'accorder, en guise d'appui financier aux organisateurs de l'évènement Défi Caps-des-Neiges II, un montant d'argent équivalent au nombre d'inscriptions reçues provenant d'élèves de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

L'évènement aura lieu le 16 octobre 2016 au Mont-Ste-Anne et les frais d'inscription sont gratuits pour les élèves de 5 ans et moins, de 10,40 \$ pour les élèves de 6 à 11 ans et de 18,00 \$ pour les élèves de 12 ans et plus.

24. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Les prévisions budgétaires 2017 de la Communauté Métropolitaine de Québec.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois d'août de la bibliothèque Emma-Duclos.

25. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10546)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de septembre 2016 et totalisant la somme de 95 493,38 \$.

Salaires

| | | | |
|------------------------|--------------|------------------------|-------------|
| Pér. du 04/09 au 10/09 | 10 853,57 \$ | Pér. du 11/09 au 17/09 | 6 024,02 \$ |
| Pér. du 18/09 au 24/09 | 6 282,04 \$ | Pér. du 25/09 au 01/10 | 6 042,33 \$ |

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10547)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 02.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier